

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01638

Numéro SIREN : 833 909 104

Nom ou dénomination : 9JR AVENIR INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/009369

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 9JR Avenir InvestissementsNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 22 rue du Golf42390 VILLARS

Numéro SIRET *

8 3 3 9 0 9 1 0 4 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVIS

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	293 050	293 050	293 050	
	Total I (5)	044	048	293 050	293 050	293 050	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	1 134	1 134	1 017	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	1 134	1 134	1 017	
	Total général (I+II)	110	112	294 184	294 184	294 067	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
	Capital social ou individuel *	120		500	500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		50			
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		16 598			
	Report à nouveau	134			(72)		
	Résultat de l'exercice	136		16 912	16 721		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		34 061	17 148		
	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		256 155	274 396		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	3 969	3 969	2 522		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		260 123	276 918		
	Total général (I + II + III)	180		294 184	294 067		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. 9JR AVENTUR INVESTISSEMENTS										Page 14	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le						
				13	1	1	2	2	0	2	0	1	9		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210											
	Production vendue	biens	215	214											
		services *	217	218											
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222										
	Production immobilisée *			224											
	Subventions d'exploitation reçues			226											
Autres produits			230												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234											
	Variation de stock (marchandises) *			236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240											
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		69				124				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243										
	Rémunérations du personnel *			250											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252											
	Dotations aux amortissements *			254											
	Dotations aux provisions			256											
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)			259										
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			260										
Total des charges d'exploitation (II)				264		69				124					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(69)				(124)					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280		20 000					20 000				
	Produits exceptionnels			290											
	Charges financières			294		3 018					3 156				
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))			347										
					348										
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		16 912				16 721					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		16 912				314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318											
	Provisions non déductibles *			322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		1 000									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997											
	Entrepris nouvelles (44, septies)	986		987					138						
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		989												
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344					992							
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352					354		2 088			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	356										
Déficits antérieurs reportables : *2.....352ant imputés sur le résultat :										360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370					372		2 088			

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 9JR AVENIR INVESTISSEMENTS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	293 050	482		484		486	293 050		293 050		
TOTAL		490	293 050	492		494		496	293 050		293 050		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 9JR AVENIR INVESTISSEMENTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	2 352	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	2 352
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	2 088
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	4 439

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	293 050		
TOTAL	293 050		
TOTAL GENERAL	293 050		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			293 050	293 050
TOTAL			293 050	293 050
TOTAL GENERAL			293 050	293 050

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	256 155	18 442	75 819	161 893
Groupe et associés	3 969	3 969		
TOTAL	260 123	22 411	75 819	161 893
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 241			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	50			50

9JR AVENIR INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 22 rue du golf, 42390 VILLARS
833 909 104 RCS SAINT ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 16 912 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 912 euros
-------------------------------	---------------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 33 510 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

